

## NÉGOCIATIONS ACCORD NATIONAL

## DES DROITS MAINTENUS ET AMÉLIORÉS POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNELS CASI/CSE/CCGPF !

**Dans l'ensemble du monde du travail, y compris à la SNCF, de nombreux coups sont portés aux droits des salariés par le gouvernement et le patronat. C'est dans cet environnement, et au terme de 4 réunions de négociations, que la CGT obtient un nouvel accord national sanctuarisant et améliorant les droits des salariés CASI/CSE/CCGPF !**

### CONGÉS SPÉCIAUX : LA CGT OBTIENT DES CONGÉS SUPPLÉMENTAIRES (DÉLAIS DE ROUTE) POUR LES SALARIÉS !

Les salariés frappés par le décès d'un membre de leur famille bénéficient de congés spéciaux pour se rendre aux obsèques. Dorénavant, ces congés seront majorés comme suit : 1 congé supplémentaire si la distance reliant le domicile du salarié au lieu d'obsèques est de 400 à 600 Km aller-retour, 2 congés supplémentaires si cette distance est supérieure à 600 Km aller-retour et 3 congés supplémentaires si le trajet est Métropole/DROM-COM (anciennement DOM-TOM). **Une revendication portée et obtenue par la seule CGT !**

### CONGÉ PATERNITÉ : LA CGT OBTIENT LE MAINTIEN DU SALAIRE !

Selon le code du travail, les salariés bénéficiant d'un congé paternité devaient, jusqu'ici, engager des démarches administratives pour percevoir leurs indemnités journalières, versées par la caisse d'assurance maladie en lieu et place du salaire. Ces démarches pouvaient conduire à un retard de versement pénalisant voire mettant en difficulté les salariés.

Au terme du travail réalisé par la CGT, l'employeur maintiendra le salaire des personnels bénéficiant d'un congé paternité. La CGT obtient la subrogation de salaire et évite ainsi aux salariés tous désagréments ! Seule la CGT a porté et défendu cette revendication lors des négociations ! **Le 02 décembre prochain, donnons-nous de la force pour l'avenir en votant CGT !**

### DÉFENDRE L'INTÉRÊT DE TOUS, L'AVENIR DES PERSONNELS CASI/CSE/CCGPF ET DES CHEMINOTS : UN ENGAGEMENT QUOTIDIEN DE TOUTE LA CGT !

L'exemple concret de l'attribution de la ligne Marseille/Nice à Transdev aura des conséquences pour les usagers, les cheminots et les personnels CASI/CSE/CCGPF. Il en sera de même pour toutes les lignes attribuées à une filiale SNCF de droit privé !

De cet exemple, chacun sait que les répercussions sur les Activités Sociales et Culturelles (ASC) pourraient être conséquentes. La diminution du nombre de cheminots relevant d'un CASI induite par leur transfert dans ces entreprises privées, la baisse de la dotation ASC et la baisse de la fréquentation de nos installations (IST) qui en découlerait, menacent nos Activités Sociales et Culturelles et nos emplois. Pour l'avenir de nos activités, une seule solution : lutter ensemble, cheminots et personnels CASI/CSE/CCGPF contre la concurrence et les transferts !

Il vous appartient de donner de la voix en **votant massivement pour les candidats CGT aux élections des représentants du personnel le 02 décembre 2021 pour mener à bien cette lutte indispensable !**

**LE 02 DÉCEMBRE 2021, VOTEZ CGT !**

